



Pas un bus ne doit sortir lundi 13 juin Minimum 1H de grève à la prise de service.

La Cgt appelle tous les salariés de Tisséo et toutes les organisations syndicales à refuser les mesures imposées par la Direction de Tisséo aux ordres des « idéologies politiciennes » du SMTC, synonymes de :

- Restrictions budgétaires
- Suppression et sous traitance de lignes
- Suppression des effectifs dans les services techniques
- Gel des embauches chez les conducteurs
- Menace de destruction de la régie et du service public....pour servir la soupe aux groupes privés tel que Kéolis, Transdev, Car postal...

Mais aussi pour exiger le RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI qui menace, nos CDI, notre CCN, nos accords d'entreprise, nos salaires...et notamment son article 2 concernant l'inversement de la hiérarchie des normes...

Et mardi 14 juin

Tous dans l'action contre la "loi travail"...

La désintoxication ce n'est pas les soutiens à ce projet de loi comme il est écrit dans un tract syndical, ce sont ceux qui luttent pour son retrait et l'ouverture de négociations pour améliorer l'existant et non pas réformer à reculons !

Avec ce projet de loi, les syndicats ne négocieraient même pas le poids des chaînes mais seulement le droit d'aider les salariés à les porter. C'est inconcevable syndicalement mais surtout humainement pour les milliers de militants quelle que soit leur organisation syndicale !!!

**Oui, l'action est légitime.
A égalité avec le suffrage universel,
elle est un pilier de la république sociale et démocratique**

**TOUS ENSEMBLE MARDI 14 JUIN 10H30 Saint-Cyprien
PREAVIS CGT 1604**

Le gouvernement avec la complicité de la CFDT vous manipule... Quelques explications s'imposent !!!

Cautionner ce projet de loi est indigne avec l'action de toute organisation syndicale, quel que soit son statut, son histoire et sa nature.

La CGT affirme que se positionner sur ce projet de loi n'est pas une question de nature du syndicalisme entre les réformistes et les syndicats de transformation sociale. Le projet de loi ne fait pas le tri, il est seulement et purement anti syndical et anti social !!

En effet, au-delà de la casse des droits, il vise une transformation profonde du rôle des syndicats en les plaçant dans l'impossibilité d'être l'outil commun aux salariés pour se défendre. Le syndicalisme de proposition est attaqué, seuls ses syndicats « maison »

prêts à accompagner le MEDEF et l'Europe auraient leur place.

Ce n'est pas l'histoire de notre pays, ni celle des luttes et du syndicalisme !!

Les défenseurs du projet de loi commencent par l'écran de fumée et finissent par le mensonge et la tromperie !!

Les articles sur le compte personnel d'activité, la garantie jeune, la protection des femmes, la lutte contre le travail détaché illégal, la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement, un meilleur encadrement du forfait jours, le droit à la déconnexion suffiraient à défendre ce projet de loi dans sa globalité?

Si ces sujets pourraient être à l'origine d'avancées, il faut mesurer la réalité de ces avancées et les mettre en balance avec les régressions qui n'ont rien d'hypothétiques.

Par exemple le compte personnel d'activité qui comme l'ancien Droit Individuel à la Formation n'entraîne aucune obligation de l'employeur, et n'est accompagné d'aucun financement ; on peut douter de l'effectivité de ce droit individuel rattaché au salarié et non contraignant.

Les avancées consignées dans le projet relèvent plus de l'effet d'annonce que de mesures réellement progressistes qui feront date.

Mais l'objet essentiel de ces articles, est qu'ils constituent le support de la campagne actuelle de communication pour nous faire avaler le noyau dur, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes qui démolit complètement le code du travail que ce soit ces objectifs fondamentaux comme tous les droits qui y sont rattachés, à commencer par le salaire à court terme.

Renforcement du dialogue social : des affirmations mensongères et irrespectueuses des salariés mais qui ne trompent personne !

« Renforcement du dialogue social dans les entreprises et non pas inversion de la hiérarchie des normes », tel est le titre d'un tract actuellement en circulation, alors que la lecture de l'article 2 et de plusieurs autres, la confirme concrètement.

La question est donc de savoir si on accepte ou pas cette inversion

de la hiérarchie des normes. Si on l'accepte, il faut l'assumer et non pas mentir aux salariés !

« Le dialogue social », riche de **38 000 accords qui se signent par an dans les entreprises, n'a pas attendu la loi El khomri pour exister.**

Mais aujourd'hui ce « dialogue » s'exerce dans un cadre sécurisant pour les salariés et qui assure un droit égal pour tous. C'est exactement ce que brise ce projet de loi !

Accompagner cette loi c'est NIÉR:

- que le projet de loi contient tout dans son titre : « projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ». Avec ce titre qui détermine le socle du projet de loi, on lit que les libertés des entreprises sont placées en premier. **Mais ce que l'on comprend, c'est que le rôle du droit du travail et notamment le code du travail est fondamentalement modifié.** En effet, l'intérêt de l'entreprise et du salarié, sont confondus dans un même socle, alors que la base même du code du travail et de la hiérarchie des normes, est de rétablir un équilibre protégeant le salarié du lien de subordination qui le lie à son employeur dans le contrat de travail.

- le pouvoir exorbitant des employeurs qui peuvent sanctionner, déplacer, licencier un salarié, lui imposer des conditions de travail nocives et même casser l'outil de travail comme Molex, Freescale et bien d'autres exemples en Haute-Garonne, en ont fait la preuve !

- que la justification d'un plan social ne se fonde plus uniquement sur des difficultés économiques mais sur des prévisions voir des besoins de compétitivité, avec le licenciement possible en cas de refus.

- que le mensonge est grossier et inadmissible ! Il est inacceptable de faire croire aux salariés que la négoc-

iation d'entreprise sans protection de la CCN et sans le code du travail serait une chance pour eux. Comment des salariés, malmenés, placés dans les pires conditions de travail et de violences au quotidien, comment des jeunes étudiants précaires et exploités à l'extrême, comment des syndicalistes de toute organisation victimes de discrimination et de répression, pourraient avaler cette énorme couleuvre d'un monde de bisounours, avec des gentils patrons pour négocier en toute amitié ?

- que les indemnités prudhommales seront plafonnées par l'instauration d'un barème indicatif sous la responsabilité des juges sous pressions !!!